

SEANCE DU 26 AOUT 2020

L'an deux mille vingt le vingt-six août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-Tallende, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Pasteur, sous la présidence de Madame GUILLOT Nathalie, Maire.

Présents : Mme GUILLOT Nathalie, M. LUSINIER Jacques, Mme EVRARD Agnès, Mme LHERMET Florence, M. TOURET Serge, M. GARCIA Isidro, Mme REY- LE DONGE Martine, M. PETIT Julien, Mme LAPALUS Fabienne, M. BOREL David, M. JOLIVET Richard, Mme MORETTE-POUSSERGUE Gaëlle, Mme JOUBERT Anne-Marie, M. BAES Frédéric. M. GAUDARÉ Gilles

Absents excusés : Mme DOUSSON Aurélie (pouvoir à Mme GUILLOT), M. PONCEAU, Mme OLIVIER Florence, M. CHALIN Jean-Baptiste (pouvoir à M. LUSINIER).

Madame MORETTE-POUSSERGUE a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du 27 juillet 2020 est approuvé.

DROIT DE PREEMPTION **Parcelle AC 184 rue des Pénitents**

Délibérations n° 2020-08-26-01

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du 27 juillet dernier, le Conseil s'est positionné favorablement pour l'acquisition de la parcelle AB 200 d'une superficie de 90 m² évaluée à 3 000 € pour permettre la création d'un composteur ou d'un poulailler collectif.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en Mairie le 05 août dernier pour la parcelle AC 184, parcelle voisine de la précédente, d'une superficie de 240 m² pour un prix de 3 000 €, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Madame le Maire signale que son acquisition permettrait de compléter l'aménagement de cet espace par la commission « développement durable » et souhaite avoir l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exercer son droit de préemption sur la parcelle AC 184 d'une superficie de 240 m² au prix de 3 000 €, frais d'acte à la charge de la commune.

SUBVENTION AUX ECOLES

Ecole privée Sainte Cécile

Délibération n° 2020-08-26-02

Monsieur TOURET explique au Conseil Municipal qu'en application des textes législatifs et réglementaires, la commune siège d'un établissement privé d'enseignement ayant passé un contrat d'association avec l'Etat conformément à l'article L442-5 du Code de l'Education, doit participer aux frais de fonctionnement de cet établissement pour les élèves domiciliés sur son territoire.

Il informe que la participation est basée sur le coût des écoles publiques de la commune. Pour 2019, le coût ressort à 504 € pour un élève en élémentaire et à 1 406 € pour un élève en maternelle.

A la rentrée scolaire 2019-2020, 17 enfants étaient inscrits en élémentaire et 11 enfants étaient inscrits en maternelle à l'école Sainte-Cécile de St-Amant-Tde.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation à l'école Sainte-Cécile de St-Amant-Tallende pour un montant total de 24 034 € soit :

- 15 466 € (11 élèves en maternelle à 1 406 €)
- 8 568 € (17 élèves en élémentaire à 504 €)

- :- :- :- :- :- :- :-

Ecole publique (budget fournitures)

Madame REY LE DONGE présente au conseil l'historique des dépenses 2017, 2018 et 2019 en fournitures scolaires des écoles maternelle et élémentaire. Elle propose de ramener le montant de 47 € à 30 € par enfant le montant annuel de la dotation allouée compte tenu de cette année particulière (COVID 19).

Il est noté que le budget des années précédentes voté en conseil municipal d'une part et dépensé par les écoles ne semble pas correspondre : des éclaircissements seront demandés à la directrice pour savoir ce qui a été inclus dans le montant des dotations par élèves.

Est-il utile d'offrir un dictionnaire papier à l'heure du numérique ?

Ne faudrait-il pas changer de fournisseurs ? prendre des fournitures « écoresponsable » ? revoir le mode de fonctionnement des commandes de l'école ?

Suite à ce débat, le conseil arrête à 30 € le montant fournitures scolaires 2020 par enfant pour l'école primaire publique.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° 2020-08-26-03

Monsieur LUSINIER, rapporteur de la Commission « animation et associations » présente le projet de subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **décide** d'octroyer les subventions 2020 aux associations suivant le tableau ci-après. Ces subventions tiennent compte des effectifs de participants pour chacune des associations et des actions menées au sein des associations, à destination des adhérents, mais aussi du « grand public ». (C/6574).

Associations	Montant
ALSAT	478
EFCAT	1 202
St Verny	286
Tennis	995
Imagine	461
Ecole musique	374
Amicale SP	185
JSP	400
Pompiers	700
Judo Club	636
Prévention routière	-
Commerçants	270
Fil en aiguille	157
Pique et pique et bout'chiffons	161
Don du sang	556
VMEH	320
Pêche	229
Chasse	162
Sen Do	159
Masado	232
AMAP	274
Histoire et patrimoine	825
Gym SENSO	160
Les amis du Montel	250
La Soupape	154
Le Secours catholique	500
Les Restaurants du cœur	800
ARSA	270
Vallée de Méclagne	256
SATSC (St Amant et Tallende Sporting Club)	644

ACPG-CATM	256
TOTAL	12 352

ADHESION SERVICE RETRAITE **DU CENTRE DE GESTION**

Délibération n° 2020-08-26-04

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-28 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

ADHESION SERVICE SANTE ET SECURITE **Du CENTRE DE GESTION**

Délibération n° 2020-08-26-05

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2020-31 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à la santé et à la sécurité au travail exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- **décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

CREATION DE POSTES

Délibération n° 2020-08-26-06

Afin d'améliorer la qualité du Service Municipal Accueil et Restauration pour la rentrée scolaire 2020-2021 après avoir déterminé les besoins nécessaires au bon fonctionnement du service,

Afin de répondre aux souhaits des agents actuellement à temps non complet sur des temps de travail variant entre 17 et 21 h et sollicitant une augmentation de leur temps de travail,

La commission « écoles » a revu et réorganisé les plannings des agents, notamment en limitant le recours à des postes en contrat à durée déterminée.

Il est proposé de créer au 01 septembre 2020 des postes de :

- Adjoint d'animation 23h45 / 35h (antérieurement 17h)
- Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe 25h/35h (antérieurement 21h)
- Adjoint technique 27h45/35h (antérieurement 17h)
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe 21h45/35h (antérieurement 17h/35^e)

La suppression des postes qui seront vacants interviendra en fin d'année.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer, au 1^{er} septembre 2020 les postes :

- Adjoint d'animation 23h45 / 35h
- Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe 25h/35h
- Adjoint technique 27h45 / 35h
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe 21h45 / 35h.

TARIF SERVICE MUNICIPAL ACCUEIL RESTAURATION **(complément : tarif PAI)**

Délibération n° 2020-08-26-07

Vu la délibération du 24 juin 2020 fixant les tarifs du Service Municipal Accueil et Restauration pour l'année scolaire 2020-2021,

Vu la délibération du 27 juillet 2020 fixant le prix du repas des enfants et encadrants de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme pour l'année scolaire 2020-2021,

Madame REY LE DONGE, adjointe aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal qu'il convient également de fixer le prix du temps d'accueil consacré au repas pour les enfants en Projet d'Accueil Individualisé et propose le tarif de 2.40 € pour l'année scolaire 2020-2021.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 2.40 € le prix du temps d'accueil consacré au repas pour les enfants en Projet d'Accueil Individualisé pour l'année scolaire 2020-2021.

SIVOM ST AMANT/ST SATURNIN **DELEGUES**

Le Président, M. POULY, a présenté sa démission fin juillet. Elle a été acceptée par le Préfet mi-août.

M. TOURET, Vice-Président, indique qu'il a convoqué un comité syndical le vendredi 28 août et qu'une réunion pour l'utilisation des équipements par les associations sera organisée prochainement.

Une interrogation se pose : ne faut-il pas que les maires soient délégués compte tenu des engagements à prendre mais surtout compte tenu des finances actuelles.

Monsieur TOURET indique que la capacité d'autofinancement du syndicat est à - 21 000 €, en fonctionnement il n'y a pas d'excédent pour couvrir les annuités de la dette. Les revenus de la vente de terrains il y a deux ou trois ans n'auraient-ils pas du être utilisés pour atténuer la dette ?

VENTE DE LA LICENCE IV

Délibération n° 2020-08-26-08

Madame le Maire rappelle que :

- par acte notarié du 04 octobre 2019, la commune a acquis la licence IV attachée au local commercial 20 place Dr Darteyre.
- par délibération du 27 juillet 2020, le conseil municipal a validé la résiliation du bail du local commercial 20 place Dr Darteyre qu'elle avait souscrit depuis le 01 février 2019, résiliation permettant le transfert du bail au profit de Mme Maryse CHAMBON,

Madame le Maire propose la cession de la licence IV au prix de 4 000 € à Madame CHAMBON Maryse, cession conditionnée à l'ouverture du commerce sur la Commune de Saint-Amant-Tallende.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de céder la licence IV au prix de 4 000 € à Madame CHAMBON Maryse, cession conditionnée à l'ouverture du commerce à St-Amant-Tallende, 20, place Dr Darteyre.

QUESTIONS DIVERSES

Trésorerie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion sera organisée à l'attention des Maires le 07 septembre par la Direction Générale des Finances Publiques concernant la fermeture de la Trésorerie en fin d'année.

Les collectivités seront rattachées à la trésorerie de Clermont Auvergne Métropole.

Un projet de réutilisation des locaux est en cours et sera vu mi-octobre.

Echange ENEDIS

Un dossier de travaux est arrivé en Mairie concernant l'enfouissement de la ligne moyenne tension. Cinq tranches de travaux sont prévues et St-Amant fait partie de la dernière.

Madame le Maire informe qu'un courrier de demande de report des travaux avait été adressé à ENEDIS, courrier qu'elle a retransmis récemment.

Revoir le dossier d'enfouissement des réseaux rue du Suzot s'impose compte du retard pris par les travaux ENEDIS (opportunité du retard dû au confinement à saisir).

Le SIEG, Orange et ENEDIS seront à recontacter.

Parking du Montel

Monsieur GARCIA présente le projet d'aménagement de parking rue du Montel. Un groupe de travail est constitué : MM. PONCEAU, GARCIA, GAUDARE, PETIT, Mme LHERMET.

Chemin piétonnier

Un autre groupe de travail est constitué pour le projet de chemin piétonnier de traverse de « chez Pouyadoux » (= rue de la Papeterie) à chez « Jacques Paré » (= allée des bords de Veyre), composé de M. PONCEAU, Mme LHERMET, M. TOURET, M. GARCIA, M. JOLIVET.

Salle polyvalente

Le projet doit avancer. Le toit pourrait être refait pendant l'été 2021. Il s'avère urgent de réfléchir aux besoins de salles, de placards, de points d'eau pour permettre à l'architecte d'avancer sur le projet.

Bilan dispositif recueil Passeport/CNI

Madame le Maire présente le bilan du dispositif qui fait ressortir une utilisation en 2018 et 2019 respectivement à 70 % et 72 % des habitants du pôle de vie. Le maintien de ce service s'inscrit dans le renforcement du pôle de vie.

Gendarmerie

Madame le Maire signale avoir rencontré :

- le chef de Brigade de St-Amant, Mme Agnès GAUTHIER concernant des petits problèmes de voisinage, la vitesse rue de la Papeterie, le traçage de places de stationnement rue de la Papeterie.
- Le commandant de la COB de Clermont, Mme Marie PERRIER, concernant leur organisation. La présence de la gendarmerie sur les territoires est maintenue et confirmée.

Projet de signalétique

Monsieur TOURET présente au conseil le projet de signalétique touristique sur la commune.

Il se décline en 18 panneaux aluminium qui pourront servir d'appui aux visites guidées de la commune organisée par Histoire et Patrimoine. Le montant est de 5 884 € TTC (Société FLEURY).

Syndicat du collège des Martres de Veyre

Il a été signalé une baisse du nombre d'enfants prenant le bus à l'arrêt place Dourif (28 inscrits contre 43 l'an dernier).

La question des frais de désinfection de la salle polyvalente du collège a été posée, qui en assurera la charge ?